

Questions orales

[Traduction]

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.]

Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable ministre des Affaires constitutionnelles. Les autochtones et les gens du Nord sont déçus de la proposition constitutionnelle du gouvernement, car cette proposition place leurs aspirations constitutionnelles dans les limbes. On demande aux autochtones d'attendre dix ans, pendant que l'on définit leur droit à l'autonomie.

Pourquoi le gouvernement a-t-il mis les gens du Nord et les autochtones en attente?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je regrette de ne pas avoir les capacités du député en inuktitut. En fait ce que l'on dit à mon sujet dans cette langue serait certainement difficile à traduire de façon favorable.

Le député soulève deux points importants. En ce qui concerne les territoires et la question de l'évolution du gouvernement, nous avons dit clairement que nous respecterions les engagements qui pourraient permettre aux territoires actuels d'obtenir le statut de province en vertu de la formule 7/50. Je sais que ce n'est pas le premier choix de la population des territoires, comme l'indiquent clairement les discussions que j'ai eues avec les chefs de gouvernement des deux territoires plus tôt cette semaine à propos de l'amélioration de la situation actuelle.

En ce qui concerne les autochtones, nous proposons une mesure historique, celle de reconnaître leur droit à l'autonomie dans la Constitution.

Une voix: Ça existe déjà.

M. Clark (Yellowhead): Le député n'a pas tout à fait raison. Ce n'est pas quelque chose qui existe déjà. C'est un changement important qui figure dans les propositions constitutionnelles et qui, pensons-nous, sera accepté dans tout le pays. Nous proposerions certainement de commencer immédiatement des discussions sur cette base et nous proposerions certainement d'inscrire dans la Constitution les arrangements sur l'autonomie gouvernementale auxquels nous serions arrivés par négociations.

Je pense que le député admettra comme moi qu'il serait prématuré de définir maintenant un régime parti-

culier d'autonomie, vu la diversité des cultures, des traditions et des situations des autochtones de ce pays.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je tiens à le féliciter pour le discours qu'il a prononcé devant l'amicale des anciens étudiants de l'Université Queen's, à Kingston.

Dans les propositions constitutionnelles présentées hier, on demande encore une fois aux autochtones d'attendre encore dix années la définition de leur droit à l'autonomie gouvernementale. Dans son discours du 9 septembre, le ministre avait déclaré qu'il serait déraisonnable et malcommode d'arrêter la signification exacte du droit à l'autonomie, car on risquerait d'empêcher que cette notion évolue et tienne compte de certaines différences. Nous voulons simplement que l'on reconnaisse le droit inhérent à l'autonomie.

Comment le ministre fait-il le lien entre les déclarations qu'il a faites et les limites imposées à la définition de l'autonomie dans les propositions d'hier?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, en réalité, la question est de savoir si nous sommes prêts à constitutionnaliser un droit général ou un droit qualifié d'inhérent.

Le gouvernement de l'Ontario, qui a agi dans les limites de sa compétence, a opté en faveur du droit inhérent. J'ai dit à ce moment que le gouvernement ontarien nous précédait tous un peu sur cette question particulière et, qu'à mon avis, il en resterait probablement là.

Néanmoins, nous proposons là un changement fondamental de la situation actuelle, un changement très important en vue de reconnaître à la fois l'histoire des premières nations de ce pays et la situation actuelle au Canada. D'une façon générale, on considérera que non seulement cette proposition nous fait franchir un grand pas, mais qu'elle a de bonnes chances d'être acceptée.

À l'égard de ces questions, nous essayons de faire preuve de pragmatisme et de trouver des solutions acceptables, de sorte que nous ne faisons pas que parler de changement, nous le réalisons. Nous pouvons réaliser ensemble ce changement.